



## Barreau de LIMOGES

**Mesdames et Messieurs les Parlementaires du Limousin,  
Mesdames et Messieurs les Élus,  
Magistrats, Personnels de Justice et Justiciables,  
Citoyens, Citoyennes,**

En Europe, la France se distingue en occupant le premier rang des nations européennes en matière de pression fiscale. Mais, elle ne se distingue pas par un tel rang en matière de justice. Pourtant, l'État doit être au service de la Justice. Blaise PASCAL n'écrivait-il pas « *la justice sans la force est impuissante* ». La colère gronde. Elle s'exprime en couleur mais celle de la robe noire grandit aussi.

L'Assemblée Nationale examine en ce moment même le projet de loi programmation justice 2018-2022. Le gouvernement présente un projet accompagné d'amendements suscités ou non, en recul et en régression par rapport aux travaux menés ensemble par le Ministère de la Justice et la Profession d'Avocat. Tout du moins c'est ce que nous croyions. La Profession se sent méprisée et déloyalement traitée, ce qui provoque sa colère. Mais, elle a surtout la colère de ceux qui voient l'outil de justice dégradé et abandonné. Les enjeux sont aujourd'hui ceux de la survie d'une Justice au service de son justiciable et non l'inverse et qui ne doit avoir pour seul repère que l'humain et non l'économique.

L'approche gouvernementale de la réforme de cet outil, avec pour seule préoccupation, celle de l'économie budgétaire, aboutira, si son projet est couronné de succès, à une destruction systématique, pure et simple du maillage territorial actuel, en autorisant le gouvernement à prendre de simples décrets en dehors de toute discussion démocratique et sans aucune étude d'impact. C'est ainsi la mort annoncée d'une vraie Justice, proche de tous et de chacun.

Il est proposé :

- de créer une justice tout numérique sous le prétexte mensonger de la simplification de l'accès à celle-ci alors qu'elle sera peu accessible aux nombreuses victimes de la fracture numérique (zones blanches, victimes de l'illettrisme, personnes âgées ou démunies...);
- de rendre obligatoire la tentative de résolution amiable du litige avant la saisine des tribunaux, sous prétexte d'une pacification des conflits, qui cache en réalité la volonté de dissuader le justiciable de saisir son Juge ;

- la création de juridictions spécialisées par une expérimentation au demeurant quasi générale des Cours d'Appel puis dans l'avenir, certainement des Tribunaux judiciaires dont la Chancellerie appelle de ses vœux la création ; c'est la mort annoncée du maillage territorial, de la proximité du Juge, et certainement aussi de la Cour d'Appel de LIMOGES (et peut-être plus encore ensuite...); une clef 4G ou une visioconférence ne remplaceront jamais le lien et le liant humains nécessaires à toute justice ; les députés pourraient ainsi donner un blanc-seing au pouvoir réglementaire en lui offrant, par le biais de spécialisation des juridictions de première instance et d'appel, la possibilité d'asphyxier les juridictions et à terme, les fermer ;

- de fait, une réforme de la carte judiciaire qui cache son nom et aboutira à la création de nouveaux et nombreux déserts judiciaires ;

- de donner le pouvoir aux directeurs des CAF de se substituer au Juge pour réviser sans débat et par l'application de barèmes, des pensions alimentaires ;

- de créer une juridiction nationale et totalement dématérialisée en matière d'injonction de payer occupant une « poignée » de juges au lieu des très nombreux Juges d'Instance ou de Grande Instance alors qu'il s'agit d'un contentieux du paiement touchant souvent les plus démunis, qui n'accéderont donc pas à cette justice numérique, à raison de cette fracture numérique dénoncée plus haut ;

- la régression des droits de la défense et donc des libertés individuelles en renforçant les pouvoirs des services enquêteurs ou du Procureur de la République ;

- l'expérimentation d'un Tribunal criminel départemental pour juger de la plupart des affaires criminelles en faisant disparaître des prétoires, les citoyens jurés et donc la justice rendue au nom du peuple.

La colère de l'Avocat est donc grande. Il ne veut pas, tout comme nos citoyens, d'une justice « économe » et humainement dématérialisée. Il n'abandonnera jamais la cause d'une Justice où le seul souci est celui de bien juger en conscience et proximité.

**Accompagnez-nous dans ce combat car il est aussi et surtout le vôtre !**